

**INFORMATION • INFORMATISCHE AUFEICHUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION**
ΡΑΠΟΡΤΟΓΡΑΦΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE

Brussels, June 1981

MANDATE OF 30 MAY 1980: THE COMMISSION'S REPORT (+)

On 30 May 1980 the Council settled the problem of the "unacceptable situation" created by the United Kingdom's contribution to the Community budget for 1980 and 1981. It undertook to solve the problem for 1982 onwards by means of structural changes and gave the Commission a mandate to submit proposals to this end before 30 June 1981 (1).

THE COMMISSION'S REPORT: A BROAD APPROACH

The Commission considers that the budgetary aspect does not give the full picture. The budget is neither a reflection nor a measure of Community activity. For this reason it has placed the solution to the problem referred to it in its true perspective, which is the strengthening and development of Community solidarity.

The Commission is convinced of two things: first, that its size and capacity to persuade make the Community strong, and second, that the time is ripe for proposals and action. It is not pleading for a strengthening of the Community as an end in itself. It sees it rather as the only course open to Member States on the domestic, Community and international fronts.

The Commission is aware that the present crisis will not yield to half-measures or short-term remedies. This is why its report to the Council is comprehensive and why the various sections - on the future of the institutions, changes to existing policies and guidelines for new ones - are equally important.

Because its suggestions will take time to produce results, the Commission proposes a transitional solution to prevent a recurrence of unacceptable situations within the Community.

THE ORIGINAL POLITICAL ALLIANCE AND A COMPREHENSIVE STRATEGY FOR THE FUTURE

In the introductory section, the Commission sets out the reasons compelling the Community to use its strength to loosen the external constraints that bind it. Two principles govern its future - solidarity and consistency.

The Commission goes on to stress the importance of the institutions' working towards fulfilment of the political alliance entered into by each Member State when it signed the Treaties.

(1) For 1982, the Community is pledged to resolve the problem by means of structural changes (Commission mandate, to be fulfilled by the end of June 1981: the examination will concern the development of Community policies, without calling into question the common financial responsibility for these policies which are financed from the Community's own resources, or the basic principles of the common agricultural policy. Taking account of the situation and interests of all Member States, this examination will aim to prevent the recurrence of unacceptable situations for any of them). If this is not achieved, the Commission will make proposals along the lines of the 1980 to 81 solution and the Council will act accordingly. (+) COM (81) 300

The Commission's ^{report} recognizes the importance of two pillars of the European venture - the single internal market and the common agricultural policy - but in the face of the present problems considers that progress must be made in new areas to make up for lost time.

The Commission believes that a comprehensive Community strategy would open up new prospects for stable, long-term growth and fuller employment. This strategy would be built around the following framework:

- consolidation of the zone of monetary stability which the Community is taking pains to construct, notably by making rapid progress towards a fully institutionalized European Monetary System.
- development of a modern and dynamic European industry based on full exploitation of the economies of scale and the security provided by a genuine internal market, and on industrial strategies substituting Community cooperation for fragmented and isolated national policies.
- production of energy, particularly new forms of energy, which with the industries involved in developing them offer an unparalleled opportunity for growth and employment, and a means of reducing the cost of imports. The Commission intends to propose that precise targets be set to achieve energy savings, to diversify production and to provide the necessary infrastructure. To finance these measures, better coordination of national financial resource and more money from the Community are a must.
- an original and probably unique Community contribution to the development of new industries and technologies and an active competition policy to serve as a source of coordination and economic convergence.

Finally, the Commission considers that there will be no expansion of Community activities as long as the Community budget remains artificially hamstrung by the current limit on resources.

"PUTTING ITS BUDGETARY HOUSE IN ORDER"

The Commission believes that Europe cannot make a new start until it puts its house in order, in other words, until it solves its budgetary problems.

Agriculture structures

The Commission reviews the main areas of Community activity - the common agricultural policy, regional policy, social policy, borrowing and lending - and comes up with precise guidelines which would allow rapid Community action in these areas.

- For agriculture the Commission advocates action based essentially on the following principles:

- . a price policy based on a narrowing of the gap between Community prices and prices applied by its main competitors and a hierarchy of prices designed to improve the balance of production.

A corollary to this would be an active export policy designed to stabilize world prices at a more satisfactory level. This would involve the signing of long-term export contracts, which would, in turn, encourage the emergence of a strong, well-organised agri-food industry.

- . the fixing of a production target for each product which would reflect the degree of self-sufficiency of the volume of exports desired.

- Arrangements to contain output would vary from product to product. The possibilities include a system resembling that now in operation for sugar, payment of a reduced intervention price above a certain threshold (for cereals for instance), and extension of the co-responsibility principle (for milk products for instance).
- the introduction of income subsidies in certain circumstances for small producers. The problems facing the Mediterranean area, precisely because of the dominance of agriculture in its economy, come in for special attention. Market and structural policies can help, but they cannot deal single-handed with a set of problems which reflect a specific economic context. This is why the Commission is planning to propose medium-term Community programmes combining measures to tackle incomes, markets, production and structures. These would be devised in close collaboration with the Member States concerned to allow incorporating of national and regional objectives. These programmes, which would harness the Community's agricultural and financial instruments to one and the same task, could be submitted to the Council and Parliament before the end of 1982.

The Commission believes that if these reforms to the common agricultural policy are carried through the growth rate of agricultural spending would fall below the growth rate of resources available to the Community.

- On the regional and social fronts, the Community needs to spend more to better effect.

The Commission proposes that Regional Fund assistance be concentrated on the most deprived areas, via integrated programmes, but not to the detriment of regions with declining industries. National measures taken to correct the regional disparities which persist in even prosperous Member States must accord with Community terms of reference.

In the social field, the Commission proposes to give priority to Community measures which top up national measures and thus ensure that the Social Fund is focussed on areas where Community assistance will be more valuable and more effective than a combination of national measures or the duplication of national and Community measures. This instrument must also allow for the existing and foreseeable economic and social situation in the Community and be used in conjunction with other Community instruments particularly as regards structural policy. The Social Fund's resources must also be concentrated more specifically on job creation and vocational training, via comprehensive programmes, rather than individual projects.

- The Commission is also proposing guidelines for improving the operation of the Community's borrowing and lending instruments.

Medium-term solution to the problem of the United Kingdom's contribution to the Community budget: a special financial mechanism

But the Commission feels that the package of agricultural and structural measures which it is proposing, albeit a step in the right direction, will take some time to bear fruit. This is why it is also proposing a medium-term solution to ensure that the problem of fair returns for Member States does not deadlock the normal decision-making procedure.

After careful analysis, the Commission has decided not to propose a general financial mechanism. Instead it advocates a remedy to the problem caused by the pattern of production and consumption in the United Kingdom, which means that it benefits less than its partners from the common agricultural policy.

The Commission is proposing a special financial mechanism based on a demonstration of solidarity towards the United Kingdom by Member States more fortunate in this respect. Compensation for the United Kingdom would be assessed by comparing its share of the Community's gross national product with the proportion it obtains of EAGGF Guarantee Section expenditure.

"As this compensation would be provided by the Community itself, it should be financed from the budget on the basis of the own resources system.

However, should this be rendered impracticable either by a delay in taking the decisions needed to create new own resources (exceeding the 1% limit on VAT) or by the current trend in budget expenditure, the Commission would envisage that consideration be given to a subsidiary measure by which the Member States which benefit more from the CAP than their British partner would demonstrate their solidarity. In practice, the compensation could be financed by Member States other than the United Kingdom via abatements on their receipts from the Community, based on the payments they receive under the EAGGF Guarantee Section. In establishing the abatement percentages, account should be taken of the proposals put forward by the Commission in this report, to the effect that Community policies must put emphasis on solidarity between the more prosperous Member States and the less prosperous (particularly Ireland, Greece and Italy)."

The funds made available would be used to finance projects in the United Kingdom which are in with Community policies and designed to increase economic convergence.

- - - - -



**INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG • INFORMATION MEMO • NOTE D'INFORMATION
ΠΑΡΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE**

Brussels, June 1981

ADDENDUM TO THE NOTE:

MANDATE OF 30 MAY 1980: THE COMMISSION'S REPORT

Please insert in page 4 of Note P-38, in the final section entitled:

"Medium-term solution to the problem of the United Kingdom's contribution to the
Community' budget: a special financial mechanism"

between the 3rd and 4th paragraphs, the following new paragraphs:

"As this compensation would be provided by the Community itself, it should be financed from the budget on the basis of the own resources system.

However, should this be rendered impracticable either by a delay in taking the decisions needed to create new own resources (exceeding the 1% limit on VAT) or by the current trend in budget expenditure, the Commission would envisage that consideration be given to a subsidiary measure by which the Member States which benefit more from the CAP than their British partner would demonstrate their solidarity. In practice, the compensation could be financed by Member States other than the United Kingdom via abatements on their receipts from the Community, based on the payments they receive under the EAGGF Guarantee Section. In establishing the abatement percentages, account should be taken of the proposals put forward by the Commission in this report, to the effect that Community policies must put emphasis on solidarity between the more prosperous Member States and the less prosperous (particularly Ireland, Greece and Italy)."



**INFORMATION • INFORMATORISCHE AUFEICHNUNG • INFORMATION MEMO
ΠΛΗΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ • NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, juin 1981

MANDAT DU 30 MAI 1980 : RAPPORT DE LA COMMISSION

Le 30 mai 1980, le Conseil a réglé pour les années 1980 et 1981 le problème de la "situation inacceptable", au plan budgétaire, de la participation du Royaume-Uni à la Communauté. Il a prévu en même temps que la solution à un tel problème devrait être trouvée à partir de 1982, dans des modifications structurelles et a donné mandat à la Commission de soumettre des propositions à cette fin avant le 30 juin 1981. (1)

LE RAPPORT DE LA COMMISSION : UNE DEMARCHE ELARGIE

La Commission considère que les questions budgétaires ne reflètent qu'une partie marginale de la réalité communautaire dont elles ne sauraient être ni la traduction ni la mesure. Elle a donc situé la solution au problème qui lui était posé dans sa véritable perspective qui est celle de la confirmation et du développement de la solidarité communautaire.

La Commission a en effet deux convictions : celle de la puissance de la Communauté par sa dimension et son potentiel pour convaincre et s'imposer et celle de l'opportunité, voire de la nécessité, du moment pour proposer et agir. Il ne s'agit pas de plaider le renforcement de la Communauté comme une fin en soi, mais comme le meilleur, sinon le seul moyen d'intervention donné aux Etats membres aux plans intérieur, communautaire et international.

Se fondant sur la certitude qu'une situation de crise ne se satisfait pas de réponses partielles et à court terme, la Commission soumet au Conseil un rapport qui forme un tout et dont elle estime les composantes - avenir des Institutions, modifications des politiques existantes et orientations vers des politiques nouvelles - nécessaires et complémentaires.

C'est en attendant que ces politiques donnent leurs effets qu'une solution de transition est proposée pour éviter le retour ou l'apparition de situations inévitables au sein de la Communauté.

(1) "Pour 1982, la Communauté s'engage à résoudre le problème par des modifications structurelles (Mandat confié à la Commission, à remplir avant la fin du mois de juin 1981: l'examen portera sur le développement des politiques communautaires sans mettre en question ni la responsabilité financière commune pour ces politiques qui sont financées par des ressources propres de la Communauté, ni les principes de base de la politique agricole commune. En tenant compte des situations et intérêts de tous les Etats membres, cet examen aura pour but d'éviter que des situations inacceptables se présentent de nouveau pour quelconque d'entre eux.) Si cet objectif n'est pas atteint, la Commission présentera des propositions s'inspirant de la solution retenue pour 1980-1981 et le Conseil décidera (will act) en conséquence..."

REALISATION TOTALE DU PACTE POLITIQUE INITIAL ET STRATEGIE COMMUNAUTAIRE
D'ENSEMBLE POUR DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Dans une introduction, la Commission présente quelles sont les raisons qui obligent l'Europe, désormais organisée, à utiliser les forces dont elle dispose pour desserrer les contraintes qui la commandent de l'extérieur. Deux principes régissent l'avenir de la Communauté : la solidarité et la cohérence.

La Commission insiste également sur la nécessité de faire fonctionner les Institutions d'une manière qui permette de réaliser totalement le pacte politique auquel chaque Etat membre a souscrit lors de la signature des Traités.

La Commission reconnaît dans le document la valeur des deux bases de la construction commune actuelle : le marché unique et la politique agricole commune; mais il faut, dans les circonstances difficiles présentes, progresser vers d'autres choix, afin de rattraper tous les retards accumulés.

La Commission pense qu'une stratégie communautaire d'ensemble ouvrirait de nouvelles perspectives de croissance saine, durable et de meilleur emploi. Cette stratégie devrait pour l'essentiel, se fonder sur base des orientations suivantes :

- consolidation de la zone de stabilité monétaire que la Communauté s'attache à construire, notamment par la réalisation de progrès rapides vers un Système Monétaire Européen institutionnalisé.
- développement d'une industrie européenne moderne et dynamique, fondée notamment sur la pleine utilisation des avantages de dimension et de sécurité que représente un véritable marché intérieur et sur des stratégies industrielles substituant la concertation communautaire à la fragmentation et à l'isolement des attitudes nationales.
- production d'énergie et notamment d'énergies nouvelles qui, avec les moyens industriels qui s'y rattachent, constituent un domaine privilégié de croissance, donc d'emploi et contribueront à alléger les contraintes d'importation. La Commission proposera l'adoption d'objectifs précis pour la réalisation d'économies d'énergie, l'accroissement de moyens de production énergétiques diversifiés et la mise en place des infrastructures nécessaires. Le financement de ces actions devra bénéficier d'une meilleure coordination des moyens financiers nationaux et de l'intervention renforcée des instruments financiers communautaires.
- contribution originale et probablement irremplaçable de la Communauté dans le développement des techniques et industries nouvelles et mise en oeuvre d'une politique de concurrence active, utilisée en tant qu'instrument de coordination et facteur de convergence économique.

La Commission estime enfin que l'activité communautaire ne pourra être développée si, d'une manière artificielle, le budget communautaire est limité par le plafonnement, au niveau actuel, de ses ressources.

PREALABLE POUR UN NOUVEAU DEPART : "REMETTRE DE L'ORDRE DANS LA MAISON COMMUNAUTAIRE"

Mais la Commission considère qu'un nouveau départ de l'Europe ne peut se concevoir s'il n'a pas "remis de l'ordre dans la maison" et qu'il faut dès lors résoudre les problèmes budgétaires.

Mesures dans le domaine agricole et sur le plan des structures

Examinant les grands domaines d'intervention actuels, de la Communauté, à savoir la Politique Agricole Commune, la politique régionale, la politique sociale ainsi que l'utilisation des instruments d'emprunts et de prêts de la Communauté, la Commission propose pour chacun de ces domaines des orientations précises qui y permettent une action rapide de la Communauté.

- En matière agricole, la Commission définit des actions basées, pour l'essentiel sur les principes suivants:

- . politique des prix fondée sur un rapprochement des prix communautaires afin d'assurer leur compétitivité, vers ceux pratiqués dans les principaux pays concurrents, et sur une hiérarchie des prix tendant à un meilleur équilibre des productions.

Cette politique ayant pour corollaire une politique d'exportation plus active, permettrait de stabiliser les prix mondiaux à un niveau plus rémunérateur, et comporterait la mise en place de contrats d'exportation à long terme, favorisant ainsi le développement d'une industrie agro-alimentaire puissante et organisée.

- . établissement d'objectifs de production tenant compte, pour chaque produit, des degrés d'auto-suffisance et du volume d'exportation souhaités. Les méthodes d'intervention pour la maîtrise des productions varieraient de systèmes tels que celui en vigueur dans le secteur du sucre, à une réduction du prix d'intervention au-delà d'un certain seuil pour un secteur tel que celui des céréales à l'extension de la coresponsabilité des producteurs pour des produits tels que les produits laitiers.
- . politique d'aides au revenu, dans certains cas spécifiques, au bénéfice des petits producteurs. Les problèmes des régions méditerranéennes, en raison même de l'importance de l'agriculture dans leur économie, revêtent une importance majeure : les améliorations qu'apporteront les politiques de marché et de structures, ne suffiront pas en effet à résoudre l'ensemble des problèmes liés au contexte économique général qui leur est propre. La Commission compte proposer des programmes communautaires à moyen terme, intégrant une action sur le revenu, le marché, les productions et les structures; ces programmes élaborés en étroite collaboration avec les autorités des Etats membres concernés, afin d'y intégrer les objectifs et plans nationaux et régionaux, mobiliseront tant les instruments agricoles que les autres instruments financiers de la Communauté et pourraient être soumis au Conseil et au Parlement avant la fin de 1982.

La Commission considère que la mise en oeuvre de ces nouvelles orientations de la PAC devraient aboutir à une réduction de l'évolution des dépenses agricoles de la Communauté par rapport à l'évolution générale des ressources disponibles au plan communautaire.

- En matière régionale et sociale, la Communauté doit être en mesure d'apporter une contribution à la fois plus importante financièrement et plus efficace :

La Commission propose de concentrer les actions du Fonds régional sur les régions les plus défavorisées et de les concevoir dans l'optique de programmes intégrés, sans négliger pour autant les régions touchées par le déclin industriel. L'action des Etats Membres visant à corriger, au niveau national, les disparités régionales qui subsistent même dans les Etats les plus prospères, devrait s'intégrer dans un cadre de référence communautaire.

La Commission propose, en matière sociale, de privilégier la complémentarité de l'action communautaire par rapport aux actions nationales et par conséquent de situer l'intervention du Fonds social au niveau et dans les secteurs où l'action de la Communauté est plus utile et plus efficace que la juxtaposition d'actions nationales ou l'addition d'actions nationales et communautaires. Il s'agit aussi d'adapter cet instrument à la situation économique et sociale actuelle et prévisible dans la Communauté et de conjuguer son action avec celles des autres moyens d'action communautaires, notamment dans le domaine des politiques structurelles. Il apparaît d'autre part indispensable de concentrer davantage les moyens du Fonds social sur la création d'emploi et la formation professionnelle, en s'attachant de préférence à la mise en oeuvre de programmes, plutôt que de projets.

- La Commission propose également des orientations sur l'amélioration du fonctionnement des instrument financiers d'emprunts et de prêts de la Communauté.

Solution à moyen terme au problème de la participation du Royaume-Uni au financement du budget communautaire : un mécanisme financier particulier

Mais la Commission considère que l'ensemble des mesures qu'elle propose dans le domaine agricole et sur les structures, bien qu'elles aillent dans le sens souhaité, ne produiront des effets qu'après un certain temps. C'est la raison pour laquelle elle propose également une solution à moyen terme pour faire en sorte que la question des coûts et bénéfices de la participation des Etats à la Communauté ne bloque pas la procédure décisionnelle normale.

La Commission, après un examen approfondi, ne propose pas un mécanisme financier général, mais indique qu'il faut trouver une solution aux problèmes posés par le fait que le Royaume-Uni ne bénéficie pas autant que ses partenaires de la politique agricole commune, pour des raisons bien connues qui relèvent de la structure de la consommation et de la production britanniques.

La Commission propose un mécanisme financier particulier qui serait basé sur la mise en oeuvre de la solidarité des Etats membres bénéficiant davantage de la politique agricole commune par rapport à leur partenaire britannique. La compensation que le Royaume-Uni obtiendrait serait établie en comparant la part du Royaume-Uni dans le produit national brut communautaire avec la part des interventions du FEOGA-Garantie au Royaume-Uni dans le même montant total de cette section du FEOGA.

Les fonds seraient mis à disposition du Royaume-Uni pour être affectés au financement d'opérations conformes aux politiques communautaires, opérations qui participent à la convergence des économies.



**INFORMATION · INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG · INFORMATION MEMO · NOTE D'INFORMATION
ΠΑΡΡΟΦΟΡΙΑΚΟ ΣΗΜΕΙΩΜΑ · NOTA D'INFORMAZIONE · TER DOCUMENTATIE**

Bruxelles, juin 1981

ADDENDUM A LA NOTE :

MANDAT DU 30 MAI 1980 : RAPPORT DE LA COMMISSION

Prière d'insérer page 4 de la note P-38, dans la dernière partie intitulée :
"Solution à moyen terme au problème de la participation du Royaume-Uni au
financement du budget communautaire : un mécanisme financier particulier",

entre le troisième et le quatrième paragraphe, les nouveaux paragraphes
suivants :

"S'agissant d'une compensation communautaire, le financement
devrait être inscrit dans le budget, sur la base du système des ressources
propres.

Dans l'hypothèse où ne seraient pas prises en temps utile les
décisions nécessaires pour dégager de nouvelles ressources par le
dépassement de la limite du 1% de TVA, et où l'évolution budgétaire
actuelle l'exigerait, la Commission pourrait envisager que soit prise en
considération, à titre subordonné, une solidarité des Etats membres
bénéficiant davantage de la politique agricole commune par rapport à leur
partenaire britannique. Pratiquement la compensation pourrait être
financée par les Etats membres autres que le Royaume-Uni grâce à des
abattements sur les sommes qu'ils reçoivent de la Communauté, abattements
calculés à partir des versements de la Communauté qu'ils reçoivent au titre
du FEOGA/Garantie. En établissant les pourcentages d'abattement, il
importera de tenir compte de l'orientation proposée dans le présent
rapport, selon laquelle les politiques de la Communauté doivent
privilégier la solidarité des pays les plus prospères à l'égard des moins
prospères (notamment Irlande, Grèce, Italie)."